

226C0174
FR0000063307-OP018-AS09

10 février 2026

Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

SOCIETE DE TAYNINH

(Euronext Paris)

1. Alantra et SwissLife Banque Privée, agissant en qualité d'établissements présentateurs, ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société SOCIETE DE TAYNINH initiée par la société Quatre Vingt Dix¹ (« l'Initiateur »), agissant de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce avec les sociétés Nuku Hiva Holding² et Infinity Nine Promotion³ (« les Membres du Concert »), soit du 27 janvier au 9 février 2026 inclus, l'Initiateur n'a acquis aucune action SOCIETE DE TAYNINH.
2. Par conséquent, à la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée :
 - l'Initiateur détient 5 686 177 actions SOCIETE DE TAYNINH représentant autant de droits de vote, soit 62,22% du capital et des droits de vote de cette société⁴ ; et
 - les Membres du Concert détiennent, ensemble, 8 926 494 actions SOCIETE DE TAYNINH représentant autant de droits de vote soit 97,68% du capital et des droits de vote de cette société⁴.
3. Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.

¹ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Éric Larchevêque.

² Société civile contrôlée par M. Nathan Benchimol.

³ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Tony Parker.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 9 138 462 actions représentant autant de droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.